

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #894-23 portant sur le droit de préemption.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

| Avis de motion | 4 juillet 2023 |
|-----------------------|----------------|
| Dépôt | 4 juillet 2023 |
| Adoption du Règlement | 7 août 2023 |
| Entrée en vigueur | 10 août 2023 |

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 10° JOUR DU MOIS D'AOÛT 2023.

Caroline Aubertin

Directrice générale et greffière-trésorière